

---

AVIS

---

8 décembre 2022

# **SCHÉMA RÉGIONAL ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION 2022-2028**

Rapporteure : Mme Nicole ORANGE

Résultat du vote : Unanimité



Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) constitue le document de référence de la politique de la Région Normandie dans ces domaines pour la période 2022-2028. Il s'appuie sur la Stratégie de Spécialisation Intelligente S3, élaborée en prévision de la programmation FEDER 2021-2027, qui a défini 6 domaines de spécialisation pour lesquels la Normandie présente des atouts justifiant une concentration des fonds dédiés à la recherche et l'innovation et sur laquelle la Région souhaite s'aligner pour la définition du SRESRI.

En préambule de ce projet de schéma, il est indiqué que la Région, suite au diagnostic partagé, souhaite porter 4 ambitions prioritaires dans le cadre du SRESRI :

- Mobiliser les forces académiques et d'innovation pour accompagner la Normandie dans ses transitions et sa S3 ;
- Soutenir les ambitions des étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs et institutions de l'ESRI normand pour favoriser leur réussite ;
- Permettre un changement d'échelle en matière de culture scientifique, technique et industrielle ;
- Impulser une nouvelle dynamique de gouvernance pour la réussite de la Normandie.

La phase de concertation préalable à la construction du SRESRI a mobilisé plus de 500 contributeurs. Le CESER, acteur lors de cette phase, avait fait part de nombreuses préconisations et se félicite de leurs reprises dans le document final, de même que les observations émises par l'ensemble des acteurs concernés par l'ESRI régional dont les EPCI. Le CESER souligne la qualité du document, bien que pouvant apparaître très complexe du fait de sa longueur, mais répondant néanmoins à la volonté de la Région d'en faire un document stratégique vivant, adaptable aux évolutions à venir, défis ou crises éventuelles. Il sera néanmoins attentif à sa déclinaison tant en termes de secteurs concernés que d'actions opérationnelles.

En termes de méthodologie, le CESER note que le schéma établit des grandes cibles par ambition, envisage des facteurs de réussite et des exemples de résultats attendus et indicateurs de suivis qui permettront d'évaluer *in itinere* le schéma pour ajuster au mieux la politique régionale en matière d'ESRI. Les chiffres fournis par la collectivité sur le système ESRI normand, s'ils ne peuvent être pris comme des indicateurs de suivi ou d'évaluation, apportent des éléments de compréhension à la définition des priorités de cette politique. Le nombre de chercheurs pour 1000 habitants en Normandie (2,1) au regard de la moyenne nationale (3,4 hors Ile de France) en est un exemple.

Dans le présent avis, le CESER analysera les ambitions et éléments saillants qui structurent ce schéma :

#### **Ambition N° 1 : mobiliser les forces académiques et d'innovation pour accompagner la Normandie dans ses transitions et sa S3**

Le CESER ne peut que souscrire à la volonté de la Région de baser sa stratégie sur les **cinq domaines de spécialisation dits forts** :

- Préserver et transformer durablement les ressources agricoles, marines, sylvicoles et les systèmes de production
- Développer un mix énergétique vers zéro émission carbone
- Transformer les processus pour une industrie performante, durable et digitale
- Développer de nouvelles solutions de mobilités bas-carbone efficaces et sécurisées
- Accélérer les synergies et l'innovation au service d'une médecine 5P humaine et animale.

**Un domaine de spécialisation émergent** : Faire de la Normandie un territoire résilient par la maîtrise des risques technologiques, naturels, sanitaires et sociaux et une **compétence transversale** pour ces six domaines de spécialisation : l'enjeu de la digitalisation et du numérique.

L'effort de la collectivité pour rendre visible les atouts de la région est à souligner. De même le choix de soutenir la recherche en se basant sur les défis territoriaux à relever est salué par le CESER. Il sera attentif à ce que d'autres secteurs émergents, en lien avec les compétences de la Région, puissent être l'objet d'actions et que le SRESRI ne soit pas uniquement au service du secteur industriel mais à tout secteur à même de faire reconnaître la Normandie comme région innovante tout en l'accompagnant dans ses transitions.

L'adaptation des formations aux métiers d'avenir, et leur connaissance par les publics est à encourager, comme l'avait déjà préconisé dans ses précédents rapports le CESER, afin de répondre aux enjeux des transitions notamment au regard des « transformations économiques, numériques, sociales et écologiques » tel que le note le SRESRI.

Outre le dialogue avec les établissements pour identifier des projets, trouver les talents adéquats, financer les équipements, favoriser les liens publics et privés et les projets collaboratifs entre structures, le CESER souligne positivement la volonté de la Région de soutenir les initiatives portées par les partenaires d'un territoire organisés en consortiums multi-acteurs (collectivités territoriales, entreprises, société civile, scientifiques et académiques, pôles de compétitivité ...). Outre le fait que cela contribue à rapprocher sciences et société, cela renforce la position de la Région comme chef de file de l'ESRI et permettra d'apporter des réponses territorialisées tout en apportant des financements complémentaires.

L'accompagnement des établissements au travers d'un dialogue stratégique individuel, scientifique et académique passant d'une logique de financement de type « appel à projets » à une logique d'accompagnement personnalisé est salué par le CESER comme apportant plus de souplesse et permettant de déterminer en amont les éléments d'évaluation. Il faudra veiller néanmoins à ce que tous les acteurs soient informés et impliqués pour que ce dispositif soit efficace pour l'ensemble des domaines et non réservé à quelques-uns.

## **Ambition n° 2 : Soutenir les ambitions des étudiants, enseignants- chercheurs, chercheurs et institutions ESRI normands pour favoriser leur réussite**

Le CESER se félicite de la volonté de la Région de réaliser une cartographie des actions et dispositifs actuellement disponibles en matière de soutien à l'accès et à la poursuite des études dans l'enseignement supérieur, ainsi que des acteurs impliqués et leur rôle. Il avait déjà exprimé ce souhait dans un précédent rapport<sup>1</sup>. Le pilotage du continuum BAC-3/+3 ayant lui aussi fait l'objet de préconisations de la part du CESER<sup>2</sup>.

Afin de permettre la réussite de tous, y compris de ceux éloignés des grands centres, le CESER, et bien que la Normandie soit déjà une des régions les mieux pourvues, réaffirme le souhait de bénéficier d'établissements d'enseignement supérieur sur tout le territoire (antennes ou sites délocalisés, campus connectés) pour inciter fortement à la poursuite d'études.

La prise en compte de la vie étudiante dans le schéma et notamment l'accent mis sur sa qualité est à souligner, que ce soit en termes d'orientation, réorientation, abandon, prise en compte des publics fragiles, valorisation de l'engagement étudiant. La mobilisation des équipes de recherche régionales pour la réalisation d'un travail de recherche orienté sur les freins à la poursuite des études supérieures en Normandie - 20 % des jeunes normands n'étant ni en emploi ni en formation contre 13 % au niveau national - apparaît comme une reconnaissance du travail des Sciences Humaines et Sociales et notamment des

---

<sup>1</sup> Enseignement supérieur et recherche en Normandie : une force d'attraction à développer. Mars 2021.

<sup>2</sup> Bac -3/Bac + 3, quel déroulement du continuum en Normandie. Mars 2022.

chercheurs locaux. Cet appel aux compétences locales plutôt qu'à des cabinets d'expertise est appuyé par le CESER.

Le soutien fort aux doctorants en termes de financement d'allocations doctorales à 100% (fait remarquable en Région Normandie par rapport aux autres régions) ou en co financement partenarial, ou plus généralement, l'appui à l'obtention de financements nationaux ou internationaux devrait permettre à la Normandie de rattraper son retard en nombre de doctorants et d'accélérer la transformation de la recherche en innovation et notamment sociales.

Bien que les universités accueillent 63 % des étudiants de l'enseignement supérieur, le CESER sera attentif à ce que les écoles publiques telles que l'INSA de Rouen Normandie et L'ENSI Caen Normandie soient bien au cœur du SRESRI.

### **Ambition n°3 : Permettre un changement d'échelle en matière de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI)**

Le CESER a déjà souligné la nécessité de diffuser la CSTI à l'ensemble des publics et sur l'ensemble du territoire normand pour faire comprendre les défis et enjeux de société mais également promouvoir l'égalité de genre dans les carrières et les métiers dits scientifiques.

L'implication des doctorants dans les projets ou structures liés à la CSTI est déjà opérée mais peut être intensifiée de même que la coordination générale des acteurs de la CSTI.

### **Ambition n°4 : impulser une nouvelle dynamique de gouvernance pour la réussite de la Normandie**

Le CESER souligne positivement la volonté de la Région d'initier une nouvelle gouvernance répondant aux enjeux d'une stratégie évolutive et vivante grâce à « une animation permanente pour identifier les enjeux ».

Le positionnement de la Région comme chef de file de l'intervention des collectivités territoriales pour permettre la mobilisation de tous les acteurs de l'ESRI et se positionner sur la scène nationale et internationale est saluée par le CESER.

La mention de la mise en place d'un observatoire de l'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation de la Normandie répond à un souhait fréquemment mentionné par le CESER. Des connaissances, des données partagées, actualisées, permettront d'avoir une vision claire des acteurs, compétences et projets normands pour mieux répondre aux défis à venir.

Le CESER émet le regret que le SRDEII ne se soit pas suffisamment appuyé sur le travail réalisé dans le cadre du SRESRI pour la partie formation-recherche-innovation.

**En conclusion, le CESER prend acte du nouveau Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).**

# **Déclarations des groupes**

## **Déclaration de M. Sébastien COURTIN**

au titre du groupe CGT de Normandie

Ce projet d'avis attire de notre part quelques commentaires et rappels. Ainsi, la CGT est rassurée d'apprendre que la Région, dans le cadre du SRESRI, souhaite « mobiliser les équipes de recherche régionales pour la réalisation d'un travail de recherche sur les freins à la poursuite des études supérieures en Normandie », avec l'implication des communautés de recherche en sciences humaines et sociales (SHS). Les chercheurs en sciences sociales sont très heureux que la Région se rappelle qu'ils existent, puisque c'est l'unique référence à ces sciences dans le SRESRI. La CGT rappelle son inquiétude sur l'allocation doctorale, sur la répartition entre les disciplines et notamment dans les SHS.

Lors d'une audition en commission, nous avons entendu « il faut mobiliser les compétences de la communauté scientifique, qui est une ressource ultraperformante, extrêmement riche, en capacité de mener des diagnostics très précis et une cartographie des dispositifs. On n'a pas mis suffisamment en avant les compétences de la communauté scientifique ». La CGT partage cette intervention, mais précise qu'il faut aussi prendre en compte celles des fonctionnaires de la Région, ainsi que les travaux des conseillers du CESER. Pour rappel, la CGT prône le recrutement massif de fonctionnaires pour offrir des services de qualité. Nous défendons la fin de toute forme d'emploi précaire, et bien sûr le recours aux cabinets extérieurs. Des services publics forts sont nécessaires à la cohésion sociale, pour répondre aux besoins des populations et servir l'intérêt général.

Par ailleurs, la CGT souhaite souligner que la recherche n'a pas pour seul but sa valorisation à des fins de transfert vers des acteurs économiques. Nous tenons à rappeler qu'elle a également une valeur sociale. Par exemple, le travail qu'une jeune chercheuse normande a soutenu récemment, intitulé « Pratiques de femmes dans les espaces publics, représentations, stratégies corporelles et inégalités sociales, une comparaison entre Caen, Rouen et Portsmouth » est essentielle et participe au rayonnement de la Normandie.

Enfin, la CGT se réjouit de la décision du Conseil d'État du 7 octobre, limitant le montant des frais d'inscription aux écoles de masseurs-kinésithérapie sur le territoire national. Le montant annuel des droits d'inscription sera fixé par arrêté, par le ministère de la Santé, et non plus en région. Tous frais dépassant le montant des frais universitaires seront considérés comme illégaux. Rappelons qu'en Normandie, ces frais s'élevaient à 4 700 €, au lieu de 184 € précédemment. Pour mémoire, nous tenons à souligner que le 15 février 2018, lors d'un avis du CESER traitant du Schéma sanitaire et social 2018-2022, le groupe CGT avait dénoncé avec force la décision de la Région Normandie d'augmenter ces frais d'inscription.

Cet exemple nous rappelle plus globalement que l'enseignement privé est de plus en plus choyé par les pouvoirs publics, au détriment des établissements universitaires, notamment avec les financements de l'apprentissage que la loi de 2018 a libéralisés.

La CGT rappelle que le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche est un bien précieux, et qu'il est dangereux de le brader.

Le groupe CGT votera pour l'avis du CESER.

## **Déclaration de M. Jérôme ADELL**

au titre de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) en Normandie

La FSU souscrit au projet d'avis.

Cependant, quelques remarques, convergentes avec celles que je viens d'entendre : le SRESRI lie étroitement l'enseignement supérieur et la recherche avec l'économie régionale. Dans cette optique, on valorise, dans l'orientation des formations, celles qui sont en lien avec les métiers d'avenir. Pour le SRESRI, on comprend qu'on ne forme pas des étudiant.e.s pour qu'ils ou elles soient à même de s'épanouir dans leur vie sociale et professionnelle, mais pour travailler dans les entreprises normandes.

En ce qui concerne la recherche, on soutient en priorité celle qui alimente directement le tissu économique régional ; les sciences dites « dures » – énergie, numérique, santé... – sont promues, alors que les sciences humaines et sociales sont passées presque sous silence, à l'exception peut-être de celles qui peuvent être mises à profit pour prêcher la résilience face aux risques industriels. C'est une vision à court terme qui n'est pas celle défendue par la FSU, d'autant que la Normandie est en retard par rapport au reste du pays.

Un énorme point de désaccord concerne aussi le développement des établissements privés (UnilaSalle...) qui ne s'adressent qu'à une population très favorisée socialement, avec des droits d'inscription importants. Ces établissements font une concurrence directe aux établissements publics.

Le SRESRI contient malgré tout quelques belles ambitions pour la culture scientifique, technique et industrielle. Rapprocher sciences et société a du sens, si cela ne reste pas un vœu pieux, et à condition que ce ne soit pas juste pour promouvoir l'énergie nucléaire ou les véhicules électriques.

**Déclaration de M. Dominique TREFFLE**  
au titre du groupe CFDT de Normandie

Pour la CFDT, le SRESRI mériterait d'être étoffé sur quelques points particuliers.

Cela commence par un regret que l'intention de « Préserver et transformer durablement les ressources agricoles, marines, sylvicoles et les systèmes de production » ne comprenne pas la dimension de biodiversité si riche en Normandie et même que la biodiversité se borne à ces seuls domaines

Concernant le chapitre : « l'ambition des jeunes normands », la CFDT regrette des objectifs trop timorés et l'obligation de passer par une phase de diagnostic préalable alors que la plupart des problématiques sont connues. La CFDT soutient l'équité du droit à la formation professionnelle ambitieuse que peut proposer l'enseignement supérieur et tout particulièrement pour les jeunes issus de la voie pro des lycées. Nous savons aujourd'hui que 60 % des jeunes titulaires du Bac Professionnel souhaitent poursuivre leur formation et ce n'est pas le numérus clausus d'accès en BTS qui leur permet de satisfaire leur ambition légitime. Ils sont aujourd'hui réduits à s'inscrire dans des cursus plus généraux pour lesquelles leur formation ne les a pas préparés. Nous regrettons aussi le manque d'ambition sur les dispositifs de services aux étudiants, sur l'engagement étudiant, le transport et le logement.

Sur le « travail de mise en coordination des différents acteurs impliqués dans l'orientation des étudiants, et sur l'interface entre le secondaire et le supérieur » nous aurions aimé plus d'incitation sur la mise en œuvre de projets entre les enseignants des lycées professionnels et ceux du supérieur. Le rapport récent du CESER sur Bac-3 Bac + 3 a fait des préconisations sur le sujet et a évoqué l'importance de la carte des formations au sein du CPRDFOP.

En ce qui concerne la recherche, la CFDT souhaite appuyer encore plus sur la recherche nécessaire en sciences humaines tant sur l'évolution de la société et les risques sociaux qui peuvent advenir, ce qui est un fil rouge de nos remarques au CESER.

Nous souhaiterions une revoyure intermédiaire pour régulation, tout particulièrement après le diagnostic qui doit être effectué sur les freins à l'ambitions des jeunes Normands, pour réajuster les ambitions du SRESRI sur le sujet.

La CFDT approuvera l'avis proposé par la commission 5.